

tenue sous la présidence de Monsieur d'Izarn de Villefort, assisté(e)
de Madame Duroux et Madame Sandjo, Conseillères
En présence de Madame Moutry, Rapporteuse publique
Madame Bertolotti, Greffière

09 heures 00

01) DOSSIER N° 2405918 RAPPORTEUR: Monsieur Philippe d'Izarn de Villefort

Titre de l'affaire OPJ - Annulation de la décision de refus de séjour et obligation de quitter le territoire français du préfet des Alpes-Maritimes en date du 08/09/2023. Ressortissante tunisienne née le 12/01/2000.

Nom des parties

Représentants des parties

Demandeur

Madame

REDEAU HOURIA (Cour)

Défendeur

PREFECTURE DES ALPES-MARITIMES

02) DOSSIER N° 2500970 RAPPORTEUR: Monsieur Philippe d'Izarn de Villefort

Titre de l'affaire Liquidation astreinte suite jugements 2104698 du 16/11/2021, 2204270 du 27/12/2022, 2306344 du 9/04/2024, 2403980 du 5/11/2024

Nom des parties

Représentants des parties

Demandeur

ASSOCIATON DAGHERO - DUBOIS

Défendeur

PREFECTURE DES ALPES-MARITIMES

03) DOSSIER N° 2402849 RAPPORTEUR: Monsieur Philippe d'Izarn de Villefort

Titre de l'affaire Annulation décision implicite de refus de séjour du préfet des Alpes-Maritimes. Ressortissant russe né le 22/02/2003.

Nom des parties

Représentants des parties

Demandeur

Monsieur

OLOUMI AVOCATS ASSOCIES

Défendeur

PREFECTURE DES ALPES-MARITIMES

09 heures 00

04) DOSSIER N° 2406277 RAPPORTEUR: Monsieur Philippe d'Izarn de Villefort

Titre de l'affaire Annulation de la décision du préfet des Alpes-Maritimes en date du 18/06/2024 portant refus de séjour et obligation de quitter le territoire français dans un délai de 30 jours. Ressortissant russe né le 22/02/2003.

	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur	OLOUMI AVOCATS ASSOCIES
Défendeur	PREFECTURE DES ALPES-MARITIMES	

05) DOSSIER N° 2405929 RAPPORTEUR: Monsieur Philippe d'Izarn de Villefort

Titre de l'affaire OPJ - Annulation décision implicite refusant la délivrance d'un titre de séjour - ressortissante russe née le 5 septembre 1974

	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Madame	OLOUMI AVOCATS ASSOCIES
Défendeur	PREFECTURE DES ALPES-MARITIMES	

06) DOSSIER N° 2405930 RAPPORTEUR: Monsieur Philippe d'Izarn de Villefort

Titre de l'affaire OPJ - Annulation décision refus implicite de séjour, ressortissant russe né le 15/08/1968

	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur	OLOUMI AVOCATS ASSOCIES
Défendeur	PREFECTURE DES ALPES-MARITIMES	

07) DOSSIER N° 2405657 RAPPORTEUR: Monsieur Philippe d'Izarn de Villefort

Titre de l'affaire OPJ - Annulation décision de refus de séjour implicite - ressortissant tunisien né le 2/12/1975

	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur	Maître ROSSLER Frédéric
Défendeur	PREFECTURE DES ALPES-MARITIMES	

09 heures 00

08) DOSSIER N° 2405755 RAPPORTEUR: Monsieur Philippe d'Izarn de Villefort

Titre de l'affaire Liquidation d'astreinte provisoire suite jugement n° 2105770 non exécuté en date du 3 octobre 2023

Nom des parties

Représentants des parties

Demandeur Madame

Maître TRAVERSINI Magali

Défendeur PREFECTURE DES ALPES-MARITIMES

09) DOSSIER N° 2501444 RAPPORTEUR: Monsieur Philippe d'Izarn de Villefort

Titre de l'affaire OPJ / décision implicite de refus de séjour du préfet des Alpes-Maritimes -ressortissante philippines née le 18/01/1982.

Nom des parties

Représentants des parties

Demandeur Madame

Maître TRAVERSINI Magali

Défendeur PREFECTURE DES ALPES-MARITIMES

10) DOSSIER N° 2501445 RAPPORTEUR: Monsieur Philippe d'Izarn de Villefort

Titre de l'affaire OPJ / décision implicite de refus de séjour - ressortissant philippine né le 01/01/1981.

Nom des parties

Représentants des parties

Demandeur Monsieur

Maître TRAVERSINI Magali

Défendeur PREFECTURE DES ALPES-MARITIMES

11) DOSSIER N° 2405932 RAPPORTEUR: Monsieur Philippe d'Izarn de Villefort

Titre de l'affaire OPJ - Annulation de la décision implicite de refus de séjour du préfet des Alpes-Maritimes - ressortissant tunisien né le 6 novembre 1979.

Nom des parties

Représentants des parties

Demandeur Monsieur

CABINET CICCOLINI J. & C.A

Défendeur PREFECTURE DES ALPES-MARITIMES

09 heures 00

12)	DOSSIER N° 2406751	RAPPORTEUR: Monsieur Philippe d'Izarn de Villefort
Titre de l'affaire	OPJ - Annulation de la décision du préfet des Alpes-Maritimes portant refus de titre de séjour et obligation de quitter le territoire français - ressortissant tunisien né le 12 mai 1994.	
Nom des parties	Représentants des parties	
Demandeur	Monsieur :	Maître HMAD Hanan
Défendeur	PREFECTURE DES ALPES-MARITIMES	
13)	DOSSIER N° 2500934	RAPPORTEUR: Monsieur Philippe d'Izarn de Villefort
Titre de l'affaire	OPJ / Annulation de la décision implicite du préfet des Alpes-Maritimes lui refusant la délivrance d'une carte de résident - Ressortissante sud-africaine, née le 4 mai 1996.	
Nom des parties	Représentants des parties	
Demandeur	Madame ,	Maître LE GARS JEAN-MARC (Cour)
Défendeur	PREFECTURE DES ALPES-MARITIMES	
14)	DOSSIER N° 2501189	RAPPORTEUR: Monsieur Philippe d'Izarn de Villefort
Titre de l'affaire	OPJ / Annulation décision de refus de séjour implicite - ressortissante tunisienne née le 11/01/1975	
Nom des parties	Représentants des parties	
Demandeur	Madame	Maître CHKIOUA Arafat
Défendeur	PREFECTURE DES ALPES-MARITIMES	
15)	DOSSIER N° 2501255	RAPPORTEUR: Monsieur Philippe d'Izarn de Villefort
Titre de l'affaire	OPJ / Annulation de la décision du 25/10/2023 portant retrait de la carte de résident, ressortissant marocain né le 25/08/1977	
Nom des parties	Représentants des parties	
Demandeur	Monsieur	Maître LOPEZ Laura
Défendeur	PREFECTURE DES ALPES-MARITIMES	

09 heures 00

16) DOSSIER N° 2501388 RAPPORTEUR: Monsieur Philippe d'Izarn de Villefort

Titre de l'affaire OPJ / Annulation de la décision implicite de refus de la demande de titre de séjour présentée le 5 janvier 2022 - ressortissant congolais né le 12 février 1977

	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur	Maître LE STUM Martine
Défendeur	PREFECTURE DES ALPES-MARITIMES	

17) DOSSIER N° 2500990 RAPPORTEUR: Monsieur Philippe d'Izarn de Villefort

Titre de l'affaire OPJ / Annulation de la décision du 7 août 2023 refusant le renouvellement de la carte de résident, ressortissant tunisien né le 16/02/1990

	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur ,	Monsieur ACHOUR Mahmoud
Défendeur	PREFECTURE DES ALPES-MARITIMES	

18) DOSSIER N° 2401256 RAPPORTEURE: Madame Gladys Duroux

Titre de l'affaire Annulation de la décision implicite du préfet des Alpes-Maritimes portant refus de séjour. Ressortissante capverdienne née le 15/07/1991.

	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Madame	Maître CARREZ Frédéric
Défendeur	PREFECTURE DES ALPES-MARITIMES	

19) DOSSIER N° 2401257 RAPPORTEURE: Madame Gladys Duroux

Titre de l'affaire Annulation de la décision implicite du préfet des Alpes-Maritimes portant refus de séjour. Ressortissant capverdien né le 18/02/1986.

	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur	Maître CARREZ Frédéric
Défendeur	PREFECTURE DES ALPES-MARITIMES	

09 heures 00

20) DOSSIER N° 2403553 RAPPORTEURE: Madame Gladys Duroux

Titre de l'affaire Annulation décision implicite de rejet de regroupement familial du préfet des Alpes-Maritimes- Ressortissant algérien né le 10/07/1981.

Nom des parties

Représentants des parties

Demandeur Monsieur

Maître ROSSLER Frédéric

Défendeur PREFECTURE DES ALPES-MARITIMES

21) DOSSIER N° 2500567 RAPPORTEURE: Madame Gladys Duroux

Titre de l'affaire Annulation- Décision du 28 janvier 2025 de rejet tendant à la demande de regroupement familial, ressortissant algérien né le 10 juillet 19981

Nom des parties

Représentants des parties

Demandeur Monsieur

Maître ROSSLER Frédéric

Défendeur PREFECTURE DES ALPES-MARITIMES

22) DOSSIER N° 2402045 RAPPORTEURE: Madame Gladys Duroux

Titre de l'affaire Annulation de la décision du préfet des Alpes- Maritimes en date du 21/02/2024 portant refus de séjour- ressortissant algérien né le 11/08/1988,

Nom des parties

Représentants des parties

Demandeur Monsieur

OLOUMI AVOCATS ASSOCIES

Défendeur PREFECTURE DES ALPES-MARITIMES

23) DOSSIER N° 2402251 RAPPORTEURE: Madame Gladys Duroux

Titre de l'affaire Annulation de la décision du préfet des Alpes-Maritimes en date du 1er mars 2024 portant refus de renouvellement de la carte de séjour pluriannuelle portant la mention "passeport talent : salarié qualifié". Ressortissant marocain né le 26/06/1994.

Nom des parties

Représentants des parties

Demandeur Monsieur

OLOUMI AVOCATS ASSOCIES

Défendeur PREFECTURE DES ALPES-MARITIMES

09 heures 00

24) DOSSIER N° 2405293 RAPPORTEURE: Madame Guylène Sandjo

Titre de l'affaire Annulation décision de refus de séjour implicite en qualité de conjoint de français - ressortissante russe née le 1/04/1996

	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Madame	CABINET-MM-AVOCAT (Cour)
Défendeur	PREFECTURE DES ALPES-MARITIMES	

25) DOSSIER N° 2402963 RAPPORTEURE: Madame Guylène Sandjo

Titre de l'affaire Annulation décision de refus de séjour mention "vie privée et familiale" du 29 mars 2024, ressortissant tunisien né le 15/03/2024

	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur	Maître GUIGUI Jennifer
Défendeur	PREFECTURE DES ALPES-MARITIMES	

26) DOSSIER N° 2402412 RAPPORTEURE: Madame Guylène Sandjo

Titre de l'affaire Annulation de la décision du 29/03/2024 de refus d'examen d'une demande de délivrance d'un titre de séjour, ressortissante philippine née le 21/02/1985

	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Madame	Maître TRAVERSINI Magali
Défendeur	PREFECTURE DES ALPES-MARITIMES	

27) DOSSIER N° 2402931 RAPPORTEURE: Madame Guylène Sandjo

Titre de l'affaire Annulation refus de séjour du 29/03/2024, ressortissante philippine née le 21/02/1985

	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Madame	Maître TRAVERSINI Magali
Défendeur	PREFECTURE DES ALPES-MARITIMES	

09 heures 00

28) DOSSIER N° 2404596 RAPPORTEURE: Madame Guylène Sandjo

Titre de l'affaire Annulation décision implicite de refus de séjour - ressortissante tunisienne née le 2/11/1990

	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Madame	DARMON David André
Défendeur	PREFECTURE DES ALPES-MARITIMES	

29) DOSSIER N° 2405825 RAPPORTEURE: Madame Guylène Sandjo

Titre de l'affaire Annulation de la décision du préfet des Alpes-Maritimes en date du 04/10/2024 portant refus de séjour et obligation de quitter le territoire français dans un délai de 30 jours. Ressortissante née le 02/11/1990.

	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Madame	DARMON David André
Défendeur	PREFECTURE DES ALPES-MARITIMES	

30) DOSSIER N° 2404598 RAPPORTEURE: Madame Guylène Sandjo

Titre de l'affaire Annulation décision implicite de refus de séjour - ressortissant tunisien né le 12/08/1982

	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur	DARMON David André
Défendeur	PREFECTURE DES ALPES-MARITIMES	

09 heures 00

31)

DOSSIER N° 2405827

RAPPORTEURE: Madame Guylène Sandjo

Titre de l'affaire refus de titre de séjour + OQTF délai 30 jours du 4 octobre 2024, de la préfecture des A.-M. - Ressortissant de nationalité tunisien ien né le 1 août 1982

Nom des parties

Représentants des parties

Demandeur Monsieur

DARMON David André

Défendeur PREFECTURE DES ALPES-MARITIMES

Arrêté le 31/03/2025

La présidente du Tribunal,



Marianne POUGET